



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 11/05/2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mauprévoir, se sont réunis à 20h00 à la salle du Charbon Blanc, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 mars 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MM FAROUX Jean-Michel, FAUGEROUX Patrice, M. ROUSSEAU Bernard, MME VIGNAUD Catherine, MM BONNEAU Olivier, MMES ROUSSEAU Aurore, BAILLOT Sylvie, M GIRAUD Nicolas, MME MOREAU Muriel, M Franck GERMANAUD, MME COUSIN Catherine, M BAILLARGÉ Philippe.

Représentés : M. MARTIN Dominique à M. FAUGEROUX Patrice, MARTIN Caroline à M. FAROUX Jean-Michel, Mme LANGLOIS Nelly à Mme ROUSSEAU Aurore.

Excusés / Absents : M. BAILLARGE Philippe

Madame ROUSSEAU Aurore est nommée secrétaire.

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte rendu de la réunion précédente.

Les membres du conseil présents approuvent ou pas le compte rendu.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter une délibération à l'ordre du jour, concernant la création d'un emploi saisonnier

Ordre du jour :

1. HELISMUR : convention d'occupation temporaire du domaine public
2. Renouvellement convention entretien éclairage au stade
3. Demande de subvention auprès du Département,
4. Echange de terrains avec les consorts BALANGER,
5. Permanences des bureaux de vote,
6. Choix du nom de rue de voie desservant les nouvelles constructions,
7. Compte rendu de la commission voirie,
8. Création d'un emploi saisonnier,
9. Questions diverses.

2021/17-01 – HÉLISMUR : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Poitiers a sollicité le Département de la Vienne pour optimiser le secours à la personne et l'aide médicale d'urgence dans le cadre d'interventions nocturnes d'hélicoptères de Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR).

Le Département prend en charge l'installation de matériel permettant le déclenchement à distance de l'éclairage des stades pour les interventions nocturnes des hélicoptères du SMUR et chaque commune a un coût de maintenance qui, selon les équipements, serait au maximum de 600 € par an.

Le Maire donne lecture d'un projet de convention d'occupation du domaine public afin d'accorder au Département de la Vienne, l'occupation du domaine public communal, à titre gratuit, pour l'exécution de travaux et de la mise en place d'un dispositif intéressant un service public destiné à tous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- S'engage à souscrire auprès de la Société Domocontrol, un contrat de maintenance et un abonnement GSM afin de garantir la maintenance technique du système d'allumage des éclairages du stade
- Autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public conclue pour une durée de 5 ans avec le Département de la Vienne.

2021/18-02 – RENOUELEMENT CONVENTION RELATIVE A L'ECLAIRAGE EXTERIEUR DES ESPACES DE LOISIRS ET SPORTIFS PAR SOREGIES

Monsieur le Maire présente le renouvellement de la convention relative à l'éclairage extérieur des espaces loisirs et sportifs par Sorégies.

Cette convention a pour objet de confier à Sorégies la mission d'exécuter pour son compte les travaux de dépannage et d'entretien de installations d'éclairage des espaces loisirs et sportifs de Mauprévoir (projecteurs d'éclairage, lampes, etc...). Sorégies propose l'offre de base, dépannage de projecteurs en panne sur demande de la mairie et l'option complémentaire « Option A » visite annuelle et entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention avec Sorégies

2020/19-03 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le **projet de changement de menuiseries extérieures de la façade arrière et avant de la mairie avec vitrage isolant.**

Les travaux nécessaires à la réalisation de ces travaux s'élève à la somme de 11 184,75 € HT soit 13 421,70 € TTC

Aussi, pour mener à bien ce projet, il propose aux membres du Conseil de solliciter le Département et la Communauté de Communes Vienne et Gartempe pour une subvention aussi élevée que possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite une subvention auprès du Département** au titre de l'ACTIV volet 3 aussi élevée que possible
- **Sollicite la CCVG** pour une subvention dans le cadre du Fonds de soutien aux Communes,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

2021/20-04 – ECHANGE DE TERRAINS AVEC LES CONSORTS BALANGER

Le Maire expose au Conseil Municipal que Madame BALANGER Evelyne, propriétaire de terrains cadastrés M190, M193 et M199 sis route de Frété, « La Cosse » et « Le Cimetière », propose à la Commune de réaliser un échange avec une partie du terrain cadastré section B n° 823 sis « Le Bourg ».

Le Maire présente les plans de situation et précise que les parcelles de terrains situées Route de Frété en limite du cimetière communal permettent de créer une réserve foncière idéalement située pour l'implantation d'un futur cimetière végétal.

Il propose donc de céder aux consorts BALANGER une partie de la parcelle B n° 823 jouxtant la parcelle B n° 760 jardin leur appartenant.

En contrepartie les consorts BALANGER, proposent de céder à la Commune les parcelles de terrains M 190 – M 193 et M 199 situées route de Frété en limite du cimetière communal.

Le Maire propose donc de procéder à l'échange de terrains suivants :

- Les consorts BALANGER remettront à la Commune les parcelles cadastrées M 190 – M 193 et M 199 sises route de Frété d'une superficie totale de 1569 m².
- La Commune de Mauprévoir remettra aux consorts BALANGER la parcelle cadastrée B 823b (issue de

la division de la parcelle B 823) sise le Bourg d'une superficie de 867 m².

Le Maire précise que malgré la différence de surface (1569 m² contre 867 m²) au détriment des consorts BALANGER, cet échange de terrain se réalisera sans soulte. Les deux parties ont en effet considéré que cet échange était équilibré.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder à l'échange de terrains avec les consorts BALANGER, dans les conditions énoncées ci-dessus.
- PRECISE que cet échange aura lieu sans soulte de part et d'autre.
- PRECISE que la Commune supportera les frais résultant de cet échange, frais de géomètre pour la division de la parcelle B 823 ainsi que les frais d'installation d'un compteur d'eau pour alimenter la parcelle cédée.

2021/21-05 – CHOIX DU NOM DE RUE DE LA VOIE DESSERVANT LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et procéder à leur numérotation.

La voie qui sera créée suite au permis d'aménager déposé par Habitat de la Vienne, pour la construction de 4 logements, n'est pas nommée puisqu'aucune habitation n'y avait son entrée principale.

Or, des constructions sont désormais prévues dans cette nouvelle rue et il est donc nécessaire de leur attribuer une adresse.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De nommer cette voie : « Rue du Puits »
- De numéroté les maisons suivant le plan annexé à la présente délibération : 2 – 4 – 6 - 8
- De dire que l'acquisition des nouvelles plaques de rues ainsi que celles des nouvelles numérotations seront financées par la commune.

2021/22-06 - COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE

La commission a fait le tour des chemins et routes à la charge de la commune en excluant celles prises en compte par la CCVG. Les chemins et routes des hameaux ont été priorisés, le bourg étant inspecté quotidiennement et de façon informelle lors des passages des élus ou des employés municipaux.

Début des investigations : 09 h 30

« Chez Gatineau » : L'accès principal est en état moyen. Il est relevé la présence de plusieurs barres implantées dans le bas-côté, de pierres, de bancs tous ces objets étant ancrés dans le domaine public sans autorisation. Ils semblent présents pour limiter les marques faites par les engins agricoles sur le bas-côté lorsqu'il est détrempe.

La commission propose d'adresser un courrier à tous les habitants du hameau pour qu'ils retirent ces objets hétéroclites.

« Chez Rondeau » : RAS

« Chez Mouteau » : La route est dans un état moyen et le chemin communal présente un bon état général.

« La Micolière » : La route est en bon état. Le chemin allant rejoindre le Barbateau également

« La Barbateau » : RAS

« Chez Rateau » : Le chemin menant aux habitations est dans un état moyen.

« Trépilliers » : Le chemin communal est dans un état moyen. Un phénomène de lieu de stagnation de l'eau a été découvert. La Commission propose l'envoi de nos employés communaux pour y remédier.

« Chez Jouannet » : Le chemin communal est dans un état correct. Il est un peu plus détérioré sur la partie haute.

« Chez Poncet » : RAS

« Lambertière » : RAS

« Le Chaffaud » : Le chemin est dans un état moyen. La commission propose qu'un dérasement du virage soit envisagé. M. et Mme Provost ont un problème de stagnation d'eau devant leur domicile. Ils sont absents et seront visités ultérieurement sur ce problème qui semble être lié à leur réseau d'évacuation d'eaux de pluies.

Deuxième visite au Chaffaud de Bernard Rousseau et de Patrice Faugeroux le 28 avril à 15 h 00 en présence de Mme Provost. En fait le problème provient de la buse qui traverse la chaussée et qui est probablement cassée.

« Lordière » : RAS

« L'Age-Boisseau » : Le chemin est dans un bon état jusqu'aux dernières habitations. Il faudrait prévoir de l'enrobé à froid dans le virage d'entrée en provenance du bourg. Le chemin menant à l'Epine présente des nids de poules. La commission propose de les faire combler.

« L'Epine » : M. et Mme NOE rencontrent des difficultés avec des promeneurs, les véhicules et les camions qui se déroutent du chemin communal. La Commission a pris acte de cela et propose l'installation d'un fléchage autour du rond-point situé entre le domicile des époux NOE et leurs installations agricoles.

« Le Garreau » : RAS

« Chemin Bas à La Durantière » : RAS. La commission envisage le projet d'aménager un parking de quelques places de stationnement sur les communaux pour éviter les stationnements répétés le long de la voie de circulation.

« BARO » : RAS

« Le Roi de Cœur » : Le chemin qui monte est en mauvais état. Quelques bouchages de trous pourraient être envisagés. Sur le haut des terres de M. Fretier, un problème d'évacuation d'eaux de pluies semble récurrent. La commission propose d'étudier la possibilité de faire creuser un fossé sur quelques dizaines de mètres.

« La Chevillonnière » : Le chemin est dans un état moyen et plusieurs trous sont à boucher.

« Commersac » : Le chemin est en mauvais état et notamment la partie descendante est très dégradée. Des travaux de réfection sont à envisager selon la commission.

« Pontprier » : Le chemin est dégradé et des trous sont à boucher.

« La Gannerie » : Le chemin supporterait par endroit du déflachage et du gravillonnage.

« Clain » : RAS

« Verneuil » : Quelques trous sont à boucher sur le « chemin de l'assassin ».

« Chez Mesrine » : RAS

« Chemin de la burette » : RAS

« Chemin de Néolis » : RAS. Par contre le gué menant à la Morlière est à aménager. IL faudrait terrasser les deux pentes pour permettre le passage des engins agricoles.

« Chez Villatte » : RAS

« Chemin de Fontboué » RAS

« La Gare » : Présence de quelques trous à reboucher.

« L'Age Pariole » : RAS

« Frété » : RAS

« Rude pailles » : Un nid de poule est à combler à l'entrée du hameau.

« Chez Grelet » : Chemin globalement en bon état. Quelques trous dans le virage sont à combler jusqu'à la maison d'habitation.

« Le Pont des Pars » : RAS

« La Pouge » : Chemin en mauvais état avec la présence de trous. La pose d'enrobé à froid est à prévoir.

« La Guillonnière » : RAS

« La Roche » : Trous en formations sur le chemin qui rejoint la route de la Croix au Jault.

« La Morlière » : RAS. La commission envisage la pose d'une pancarte « chemin privé » dans la partie qui arrive à l'angle du domicile de la famille David lorsque l'on vient par le chemin depuis Montedont.

« Lafa » : Route usagée.

« Chemin de La Groie » : Le chemin a été décaissé par les employés communaux. Plusieurs trous importants sont présents. Il faut envisager leur remblai avec des cailloux.

« La Groie » : RAS

« Montedont » : RAS

« La Jocance » : RAS

Fin des opérations : 17 h 30

La commission constate que le réseau des chemins et routes de la commune est globalement dans un état correct même si quelques travaux et aménagements urgents semblent nécessaires et inévitables.

P.S. : Avant la commission deux interventions de Bernard Rousseau et Patrice Faugeroux ont eu lieu :

- A la Vallée chez Mme Laverret : un curage de fossé semble nécessaire l'eau pénétrant dans sa cour et son garage par temps de forte pluie.

- A Bel Air chez M. et Mme Rousseau : Par forte pluie l'eau provenant de la route pénètre dans leur cour et stagne devant la maison. La solution envisagée est la pose de caniveaux à grilles devant le portail et devant le portillon.

2021/23-07 - DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITE, ET POUR FAIRE FACE AU REMPLACEMENT D'UN FONCTIONNAIRE OU D'UN AGENT NON TITULAIRE ABSENT

L'autorité territoriale explique au conseil que :

VU la loi n° 83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1, 3 1°) et 3° 2°),

VU le décret n° 88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT que les besoins des services municipaux peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, et pour faire face au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire absent,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ou la majorité,

- Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

- Au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi susvisée ; ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer ; ils peuvent prendre effet avant le départ de l'agent ;
- A un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs ;
- A un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs ;
- Charge Monsieur le Maire d'identifier les besoins de recrutement et de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions concernées et de leur profil ;
- Prévoit à cette fin une enveloppe de crédits au budget ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2021/24-08 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune de Mauprévoir,

Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes du budget communal de l'exercice 2021.

Section Fonctionnement – Recettes

- Article 775 – *Produits des cessions d'immobilisations* : - 9 300 €

Section Fonctionnement – Recettes

- Article 7588 – *Autres produits divers de gestion courante* : + 9 300 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte et autorise le Maire à procéder à ces modifications de crédit.

2021/25-09 - CONVENTION DE REALISATION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIENNE ET GARTEMPE (CCVG) ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente un projet de convention de prestation de services pour les communes qui réalisent pour le compte de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe les travaux d'égagement des voiries communautaires sur leur commune.

Comme l'autorisent les statuts, la CCVG et ses communes membres peuvent conclure une convention de prestation de services portant réalisation des travaux d'égagement des voiries communautaires, dont le projet est joint en annexe.

Les prestations, objets de la convention, seraient, notamment la réalisation d'une prestation d'égagement des voies communautaires une fois par an, incluant :

- Passage du lamier et/ou au rotor sur l'ensemble de la largeur de la dépendance en incluant les fossés et talus
- Passage du lamier et/ou rotor verticalement sur les haies, buissons, arbres ou toute végétation en alignement du domaine public routier sur une hauteur de 4.5 m minimum.

Les prestations seront facturées selon les modalités suivantes :

Le montant de l'indemnisation versée par la CCVG a été approuvé par le bureau communautaire via la délibération BC n°79-2018 du 3 mai 2018.

Ainsi, la CCVG propose l'indemnisation suivante :

- 250 €/km de voirie pour l'égagement (1fois par an).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

2021/26-10 - REMBOURSEMENT DES CAUTIONS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la demande de la trésorerie de régulariser les comptes de cautions article 165.

La régularisation permet de retirer les cautions, dont les locataires sont partis et qui n'ont pas récupéré leur caution pour diverses raisons, du compte 165 afin de les intégrer au compte 7788 en produit exceptionnel divers.

Il s'agit d'une régularisation pour un montant de 1 370,44 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De procéder à la régularisation en effectuant un mandat au compte 165 et un titre au compte 7788 pour un montant de 1 370,88 €

PERMANENCES DES BUREAUX DES ÉLECTIONS

DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

20 juin et 27 juin 2021

BUREAU DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES		BUREAU DES ELECTIONS REGIONALES	
08h00 à 10h30	Jean-Michel FAROUX		Patrice FAUGEROUX
	Sophie MADEUX		Corinne PAYRAUD
	Aurore ROUSSEAU		Sylvie BAILLOT
10h30 à 13h00	Olivier BONNEAU		Catherine VIGNAUD
	Dominique MARTIN		Franck GERMANAUD
	Nicolas GIRAUD		JBernard BONNENFANT
13h00 à 15h30	Catherine VIGNAUD		Bernard ROUSSEAU
	Catherine COUSIN		Nelly LANGLOIS
	Sylvie BAILLOT		Muriel MOREAU
15h30 à 18h00	Jean-Michel FAROUX		Patrice FAUGEROUX
	Franck GERMANAUD		Caroline MARTIN
	Aurore ROUSSEAU		David BOULIN

Tables de dépouillement Elections Départementales : Bernard ROUSSEAU, Catherine VIGNAUD, Dominique MARTIN, Nelly LANGLOIS, Aurore ROUSSEAU, Catherine COUSIN, David BOULIN, + 3 bénévoles

Secrétaire : Sophie CAILLAUD

Tables de dépouillement Elections Régionales : Patrice FAUGEROUX, Caroline MARTIN, Olivier BONNEAU, Muriel MOREAU, Sylvie BAILLOT, Franck GERMANAUD, Nicolas GIRAUD, JB BONNENFANT, + 2 bénévoles.

Secrétaire : Corinne PAYRAUD

– Questions diverses

L'association des Maires et Présidents d'intercommunalité des Alpes-Maritimes remercient au nom des 48 communes du Département le soutien financier que la commune a apporté aux communes sinistrées suite à la tempête Alex des 2 et 3 octobre 2020.

Chantier de construction de 4 pavillons : les réunions de chantier se tiendront tous les jeudis matin à 9 heures. Un constat d'huissier sera effectué avant les travaux. Démarrage prévu semaine 20 ou 21.

Salle du théâtre : le rapport de la Socotec confirme que la poutre de soutènement de cette salle n'a pas été installée correctement et qu'il est nécessaire d'intervenir pour la renforcer. L'entreprise BAUDET a été contactée pour effectuer les travaux.

Monsieur Bernard ROUSSEAU présente le plan de l'aménagement de l'aire de camping-cars.

Recherche de médecins : Le docteur remplaçant du docteur RIVARD en poste jusqu'à début juillet serait peut-être intéressé par le poste au Centre de Santé de Mauprévoir en lui proposant un logement de fonction.

Une plateforme « commune-opportunité » propose ses services pour le recrutement d'un docteur.